

République Française  
Département de la Haute-Corse

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE - BALAGNE

Séance du 04 mai 2026

Délibération n°2026/085

**Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe territorial à temps complet**

<b>Nombre de membres</b> 46			<p>L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.</p> <p><b>Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.</b></p> <p><b>Le quorum est atteint.</b></p>
En exercice	Présents	Votants	
46	34	39	
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>	
39	-	-	
<p><b>Présents :</b> AMADEI Toussainte – ANTOLINI Clémentine – BASCOUL Pierre-François – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – GENUINI Benjamin – GIOCANTI Marie-Dominique – GUERRINI Antoine – GUINTINI Patricia – LECA Dominique – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MASSIANI Lazare François – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – SUZZONI François-Noël – TORRACINTA Marcel.</p> <p><b>Absents représentés :</b> ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise a donné procuration à ANTOLINI Clémentine – COSTA Angèle a donné procuration à MATTEI Joseph – COSTA Jean-Luc a donné procuration à GENUINI Benjamin – ESCOBAR-SANTINI Alexandra a donné procuration à RAFFO Marie – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph</p> <p><b>Absents :</b> ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANI Angèle – CASANOVA Antone – FERRANDI Paul-Vincent – GUERRIERI Jean-Paul – ORSONI Stéphane – PINAUD Jean-Michel.</p>			
Convocation envoyée le : 28/04/2026 Et affichée le : 28/04/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 18/05/2026	

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,

**VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

**VU** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

**VU** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

**CONSIDERANT** les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe territorial à temps complet, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe territorial, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **D'ACCEDER** à la proposition de Monsieur le Président,
- **DE CREER**, un emploi permanent d'agent administratif, relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe territorial, échelle C2 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures ;
- **DE POURVOIR** l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- **DE COMPLETER** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait à L'Île-Rousse, le 04 mai 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,  
Joseph SAULI



Le Président,  
Lionel MORTINI

